

VERS UN NOUVEAU MONDE

AGIR POUR

LA
CULTURE

ALAIN JUPPÉ

POUR LA FRANCE

AGIR POUR LA CULTURE

Est-il besoin de rappeler ici que notre nation s'est forgée sur une terre, le long d'une histoire, autour d'une langue qui en sont l'âme ? Forte de ses racines gréco-latines et judéo-chrétiennes, enrichie d'apports multiples, elle s'est nourrie au fil du temps de valeurs humanistes, celles de la Renaissance, celles de Montaigne et de Montesquieu, celles des Lumières, qui sont à la source de notre idéal républicain de liberté, d'égalité et de fraternité. Elle porte avec elle, sur tous les continents, un message universel, une certaine idée de l'homme et de sa dignité. Du plus profond de son histoire, par ses œuvres, ses artistes et ses créateurs, par sa langue, par sa tradition d'accueil et les échanges qu'elle a favorisés, la France exprime son génie à travers une culture originale et ouverte, tolérante, audacieuse, généreuse et volontiers frondeuse.

Cet héritage est le nôtre. Il est bien plus qu'une fierté. Il dit ce que nous sommes. Il nous rassemble et nous fédère. Il est la source et l'expression du destin qui nous unit. Il nous oblige dans les épreuves que nous traversons.

Aujourd'hui, devant les fractures de notre société, devant l'obscurantisme de la barbarie, j'ai la conviction qu'il est urgent de tout entreprendre pour préserver, enrichir et renouveler ce legs inestimable de notre histoire, pour redonner du sens à notre société, pour retisser les liens qui se sont distendus entre nous, pour travailler à l'intégration de tous au sein de la communauté nationale. Cette ambition ne saurait reposer, quelle que soit leur importance, sur les seules réalités de l'économie mondiale et de la globalisation des échanges marchands. Chacun de nous se construit par l'éducation, par l'accès au savoir, par le rêve, la passion et l'émotion que provoque la rencontre, dans leur beauté et leur vérité, avec les œuvres et leurs créateurs. Bref, par la culture.

À la fin de l'un de ses plus beaux textes, « La crise de la culture », Hannah Arendt dessine le portrait de la femme ou de l'homme de culture : « *Quelqu'un qui sait choisir ses compagnons parmi les hommes, les choses, les pensées, dans le présent comme dans le passé* ».

Nous connaissons tous ici les mauvaises fréquentations qu'il nous faut non seulement éviter, mais surtout combattre farouchement,

celles des fauteurs d'ignorance, d'obscurantisme et, au bout du chemin, de haine et de mort. Pour conjurer ces vieux démons qui resurgissent avec une terrible vigueur, nous devons choisir comme compagnons des esprits libres, des cœurs purs, des hommes et des femmes qui ont la générosité envers autrui, la confiance en l'avenir et l'amour de la vie chevillés au corps. En somme, des citoyens cultivés qui, sans ignorer les souffrances du temps présent et la part d'ombre qui vit en chacun de nous, trouvent dans la culture une lueur d'espérance.

Parce que je sais tout ce qu'elle m'a apporté dans ma vie d'homme, tout ce qu'elle a nourri en moi, je veux mettre la culture au cœur de mon projet politique national et européen.

ALAIN JUPPÉ



LE CONSTAT

UN MODÈLE QUI S'ESSOUFFLE

- Un acquis majeur de la V^e République
 - Un modèle appelé à se renouveler profondément

Beaucoup d'interrogations se font jour, depuis quelque temps déjà, quant à la pérennité du « modèle français » de politique culturelle. Ne serions-nous pas parvenus, là comme dans d'autres domaines, à la fin d'un cycle ? Et ce modèle, imaginé par André Malraux il y a plus d'un demi-siècle, ne serait-il pas en train de s'essouffler ?

UN ACQUIS MAJEUR DE LA V^E RÉPUBLIQUE

André Malraux a magnifiquement exprimé ce que devait être l'ambition de la France en matière de politique culturelle en fixant ainsi les missions du nouveau ministère de la Culture qu'il avait demandé au Général de Gaulle de créer : « rendre accessibles les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France, au plus grand nombre possible de Français ; assurer la plus vaste audience à notre patrimoine culturel, et favoriser la création des œuvres d'art et de l'esprit qui l'enrichissent ». Des années fondatrices, où l'État exprime un fort volontarisme politique et s'impose comme un véritable pilote, pour assurer non seulement une valorisation de notre patrimoine monumental, mais aussi pour engager une décentralisation culturelle à part entière.

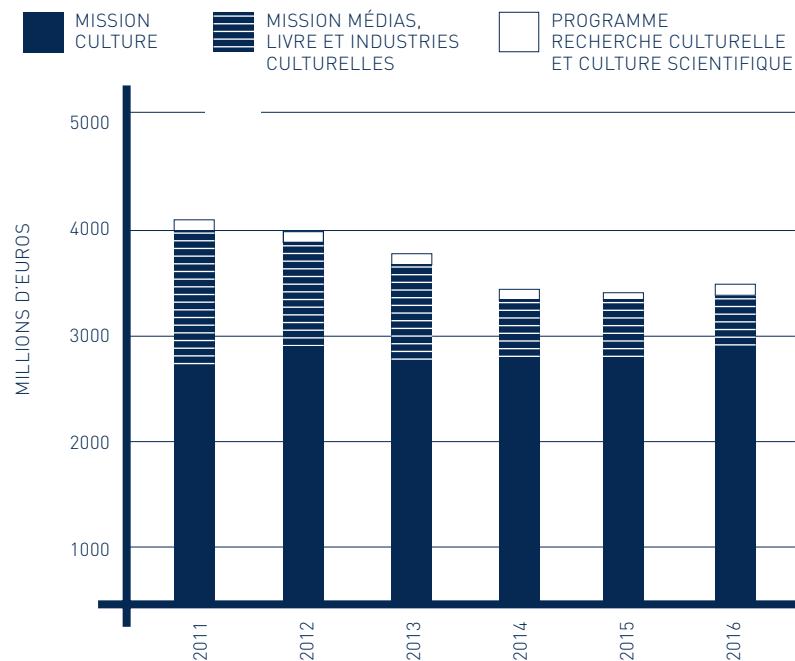
Le doublement du budget consacré à la culture en 1982-83 a marqué les décennies suivantes. Des années où il ne s'agit plus de se concentrer sur les seules «œuvres capitales», mais où «tout devient culture», où se multiplient grands projets et institutions, dans une logique de spécialisation : une institution par spécialité et une démultiplication du même schéma, des mêmes labels, en région. Ce mouvement s'est accompagné, dans le contexte des lois de décentralisation, d'un engagement croissant des collectivités territoriales, au point que celles-ci sont devenues aujourd'hui le premier financeur de la vie culturelle (7,6 Mds d'euros par an).

Outre la création d'un réseau d'institutions de renom, ce modèle a donné une forte impulsion à la création dans tous les domaines – musique, littérature, théâtre, danse, arts plastiques, architecture, cinéma, etc. En témoignent, entre autres, le haut niveau d'excellence et de production du cinéma de langue française, la densité de l'aménagement culturel du territoire, comme le développement des pratiques amateurs au cours des quarante dernières années.

Pourtant, ce modèle a aussi son revers : l'extension à peu près sans limites du champ de la politique culturelle, non sans démagogie et parfois au risque de brouiller les repères ; la fracture qui s'est créée entre un public ouvert aux nouvelles formes de la création et le reste de la population, qui a pu se sentir tenue à l'écart et méprisée ; une certaine tendance à privilégier l'événementiel par rapport aux actions de fond, comme à négliger les considérations économiques, ainsi qu'en témoigne la charge que les «grands projets» ont fait et font encore peser sur le budget du ministère de la Culture.

UN MODÈLE APPELÉ À SE RENOUVELER PROFONDÉMENT

Chacun constate que ce modèle se fissure face à la crise des finances publiques. Il est menacé d'asphyxie dès que les budgets stagnent et a fortiori quand ils subissent des coupes. Le retrait des collectivités territoriales se manifeste ici et là et l'État peine à financer ses propres opérateurs ; le mandat de François Hollande restera ainsi marqué par la baisse des budgets du ministère de la Culture pendant trois années successives, entraînant des difficultés en cascade.



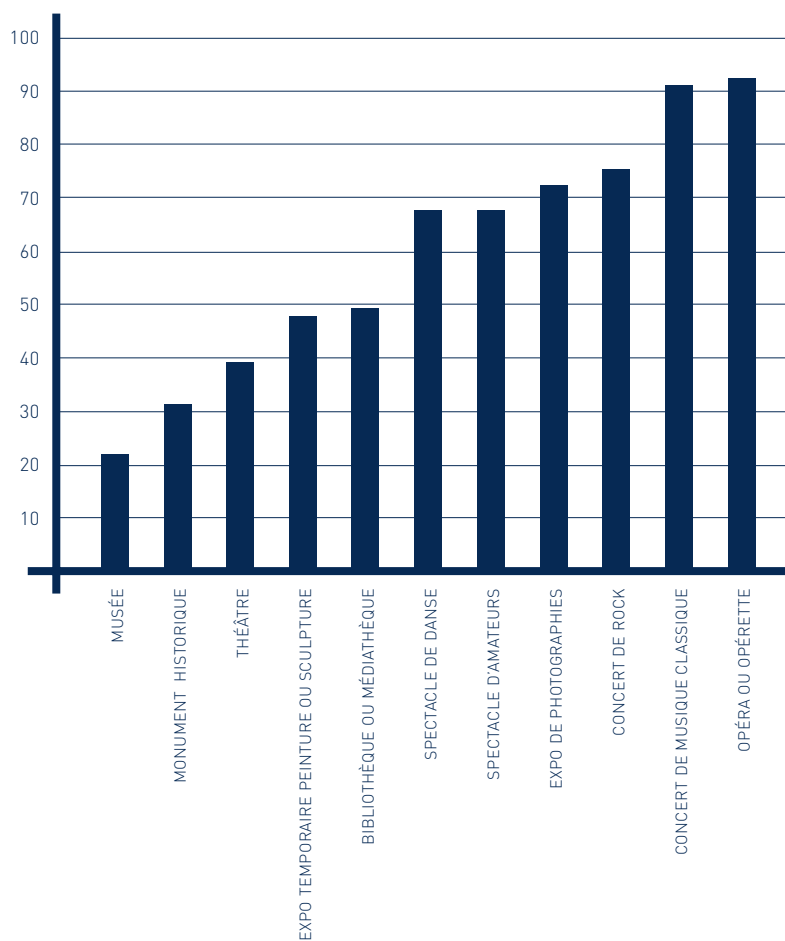
Évolution du budget consacré à la culture depuis 2012¹

Ce modèle est en outre confronté au défi de la révolution numérique, qui induit un nouveau rapport aux œuvres de l'esprit et qui bouleverse les modes de création, de rémunération, de diffusion et de transmission sur lesquels il reposait.

Il est aussi bousculé par les effets de la mondialisation, en particulier dans le domaine des industries culturelles, où des entreprises multinationales, celles que l'on appelle les «GAFA», pour Google, Amazon, Facebook et Apple, imposent leur hégémonie et viennent mettre en question des écosystèmes jusque-là stables en proposant de nouveaux modèles qui trouvent leur public. Un cahier spécifique sera consacré ultérieurement à ce domaine de la communication qui bouleverse tant de nos usages quotidiens.

1. Source graphique : loi de finances initiale, mission Culture, mission Médias, Livre et Industries Culturelles (MLIC) et programme 186, « Recherche culturelle et culture scientifique ». Pour les exercices 2011, 2012 et 2013, les aides au transport postal de la presse ont été exclues du périmètre de la mission MLIC en raison de leur transfert vers la mission Économie, programme 134 « Développement des entreprises et du tourisme », à compter de 2014.

Pourcentage des jeunes de 15 à 19 ans n'ayant jamais, au cours de leur vie, visité ou assisté à ²



2. Source graphique : Les pratiques culturelles des Français, enquête 2008, DEPS – Ministère de la Culture et de la Communication.

Plus grave, malgré l'engagement résolu des artistes, de tous les professionnels et des pouvoirs publics, ce modèle n'a pas tenu les promesses de la démocratisation culturelle, loin de là, et trop de nos concitoyens, aussi bien dans les zones rurales que dans nos agglomérations, demeurent encore exclus quand ils ne se sentent pas oubliés. L'idéal de « l'élitisme pour tous », cher à Antoine Vitez, reste toujours une belle utopie.

Selon les données du ministère de la culture, 52 % des Français ont une fréquentation exceptionnelle (29 %) ou nulle (23 %) des équipements culturels.

Les jeunes, pourtant premiers utilisateurs et bénéficiaires des nouveaux usages numériques – censés accélérer la diffusion des contenus culturels –, constatent avec pessimisme un appauvrissement du rapport de leur génération à la culture et sont, selon une récente étude Opinionway³, 89 % à penser que la culture devrait être davantage valorisée par les pouvoirs publics.

« L'idéal de l'élitisme pour tous reste toujours une belle utopie. »

Or, face à ces défis, le ministère de la Culture semble aujourd'hui à la peine, à l'image de ces ministres qui se succèdent toujours plus vite. Il a perdu en agilité et se révèle moins apte à jouer le rôle stratégique d'expertise, d'impulsion et d'anticipation que l'on attend de lui. Quant aux grandes institutions nationales, si elles continuent de rayonner en dépit de la baisse de leurs moyens, elles ne peuvent suppléer aux carences de l'État. Au-delà des discours convenus et des lois fourre-tout, la politique culturelle de la France doit retrouver son sens et son cap.

3. *Les jeunes et la culture*, Opinionway, février 2016 (échantillon de 807 jeunes de moins de 30 ans).

L'AMBITION

UN NOUVEL ÉLAN PARTAGÉ POUR LA POLITIQUE CULTURELLE

C'est dans ce contexte que nous devons porter une nouvelle ambition ; imaginer de nouvelles modalités d'action plus adaptées au temps présent ; faire confiance, libérer l'esprit d'entreprise et l'audace créatrice et prendre, tous ensemble, de nouveaux risques.

**«La culture est un investissement
pour notre pays.»**

Dans ce mouvement, l'État doit naturellement tenir la place qui lui revient. La culture est pour notre pays un investissement, qui, comme tout investissement, prépare l'avenir, au même titre que l'éducation et la recherche. Elle est un élément de réponse à la crise que nous traversons. A ce titre, le ministère de la Culture doit retrouver la place éminente qui lui revient au sein du gouvernement. Son budget doit être remis à niveau, préservé et soutenu pour être à la hauteur des enjeux.

LES ENJEUX

1. UN ENJEU DE TRANSMISSION ET DE PARTAGE

- Priorité à l'éducation artistique et culturelle :
passer des paroles aux actes
- Relancer la politique du patrimoine : enjeu de
civilisation et levier de croissance

**« Seule une culture partagée
peut nous rassembler
et fonder notre identité commune. »**

Au moment où les violences qui blessent notre pays sont autant de coups portés à la cohésion du corps social, seule une culture partagée et donc transmise peut créer ce lien dont nous avons tant besoin pour nous rassembler et fonder notre identité commune.

PRIORITÉ À L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE : PASSER DES PAROLES AUX ACTES

Après des années de politique culturelle axée sur le développement de l'offre et la multiplication d'institutions nouvelles, l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) demeure, plus que jamais, une priorité. Elle conditionne la construction du jugement critique qui est à la base de la citoyenneté. Elle détermine le développement d'une sensibilité trop souvent ignorée par l'école et qui est pourtant essentielle à la formation d'un esprit complet.

Des grandes œuvres classiques qui constituent un trésor collectif aux formes les plus contemporaines, l'éducation artistique et culturelle permet d'éclairer le regard dans une réalité désormais dominée par les images.

En dépit des proclamations, les progrès réalisés ces dernières années restent insuffisants. Il faut aller au-delà de quelques expériences ponctuelles proposées aux élèves et améliorer les dispositifs visant à leur offrir un parcours cohérent et prolongé. Un parcours qui repose sur trois piliers : d'abord, l'enseignement de l'histoire des arts et l'éducation à l'image ; ensuite, la rencontre avec les artistes et les œuvres ; et bien sûr l'apprentissage d'une pratique artistique. Il est temps que l'Éducation nationale considère ces activités comme partie intégrante des apprentissages fondamentaux et qu'elles soient sanctionnées dans la certification du socle commun que sont censés maîtriser tous les jeunes Français à l'issue de leur scolarité obligatoire.

« La culture conditionne la construction du jugement critique qui est à la base de la citoyenneté. »

Il s'agit ainsi d'engager un plan de formation des enseignants en matière d'EAC, associé à la création d'un CAPES et d'une agrégation d'histoire des arts destinés, dans un premier temps, aux formateurs des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) chargés d'assurer la formation de tous les enseignants à ce qui doit devenir une discipline à part entière. Le but est de former tous les enseignants et de mieux intégrer l'histoire des arts, en particulier, dans les cours d'arts plastiques au collège et dans les programmes d'histoire au lycée. Dans le cadre de la priorité à l'éducation, un effort particulier sera consacré à la formation initiale et continue des professeurs qui représente la condition essentielle de tout progrès dans ce domaine.

Dans le même esprit, nous accompagnerons les établissements scolaires, qui se verront confier l'organisation de la dotation horaire globale des enseignements, afin qu'ils disposent d'outils pour mieux assurer la présence de l'éducation artistique et culturelle à l'école et dans le champ des activités périscolaires. Il appartiendra aux chefs d'établissement de favoriser les initiatives et les pratiques artistiques au sein de l'école (chorale, orchestre, club théâtre, ciné-club, etc.), en veillant à les intégrer pleinement dans un

véritable parcours pédagogique.

L'articulation entre le monde scolaire et le monde culturel sera également favorisée, notamment par une meilleure organisation des échanges et partenariats avec les orchestres, les formations musicales, les lieux de théâtre, autant d'apprentissages qui ne doivent plus être considérés comme étrangers à l'école.

« Tirer tout le potentiel des ressources numériques. »

Il s'agira aussi de tirer tout le potentiel des ressources numériques. Le numérique peut donner corps à un nouveau « musée imaginaire », porte d'entrée d'une éducation artistique et culturelle démocratisée. Il est un outil puissant de diffusion. Découvrir des manuscrits de Victor Hugo ou de Marcel Proust sur Gallica ; écouter des extraits d'œuvre pendant les cours de musique ; partager l'émotion des plus grands films ; accéder, à distance, à des visites d'expositions, de collections permanentes, de façon interactive ; découvrir, à travers des cours collectifs en ligne (les fameux « MOOCs ») qui se multiplient, une époque, une œuvre, une inspiration. Tout cela était impossible hier. Toute notre société peut désormais bénéficier de cette offre élargie et enrichie. Le numérique est une chance qu'il faut saisir en tant que levier sans précédent de transmission et de partage.

C'est ainsi qu'un programme de numérisation massive et de référencement méthodique de notre patrimoine culturel sera engagé dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir et que les grandes institutions seront dotées des ressources nécessaires pour mettre en place des programmes à l'échelle nationale, en favorisant le libre accès aux données pour toute utilisation personnelle non commerciale et les partenariats avec les initiatives privées les plus innovantes.

RELANCER LA POLITIQUE DU PATRIMOINE : ENJEU DE CIVILISATION ET LEVIER DE CROISSANCE

La politique du patrimoine, dont l'impact sur l'économie est important, appelle, elle aussi, un nouvel élan. Les Français y sont très attachés, comme en témoigne la grande popularité des Journées Européennes du Patrimoine. La responsabilité de l'État en la matière est éminente pour veiller à la protection, à la conservation mais aussi à la transmission de cette richesse. Alors que les moyens consacrés par l'État à la politique du patrimoine ont supporté l'essentiel des baisses de crédit du ministère de la Culture depuis 2012 et que l'investissement a été trop souvent sacrifié, exposant ce domaine essentiel à des à-coups dévastateurs pour les chantiers comme pour les entreprises, il est indispensable de réaffirmer une priorité d'action en faveur du patrimoine.

Nous engagerons ainsi un Plan Patrimoine décennal, comportant notamment un important volet de formation de main-d'œuvre spécialisée dans le bâtiment et la restauration afin d'encourager la création d'emplois dans ces métiers de tradition. Outre une remise à niveau des crédits et un partenariat renouvelé avec les propriétaires privés et les collectivités territoriales, ce plan engagera des actions dont certaines pourraient avoir un impact mondial – par exemple la restauration méthodique de nos grandes cathédrales –, mais aussi des opérations de numérisation systématique du patrimoine et d'ouverture des données. Une véritable politique de diffusion et de valorisation du patrimoine permettra de conforter la familiarité des Français avec leur patrimoine. Elle favorisera l'économie du tourisme culturel qui contribue au rayonnement de notre pays.

Dans chaque région, nous organiserons des assises régionales du patrimoine, associant tous les acteurs publics et privés concernés, afin de mieux articuler politique du patrimoine, politique de l'urbanisme et politique de la ville et mettre ainsi en œuvre un développement véritablement durable. La politique du patrimoine ne saurait se limiter à la simple conservation de nos monuments historiques ni à la simple rénovation de bâtiments hérités du passé. Il lui revient aussi de penser la réutilisation de ce patrimoine et de contribuer à façonner des espaces architecturaux et urbains résolument contemporains mais fidèles à une histoire, à une mémoire, à des racines,

dans lesquels les habitants aient plaisir à vivre. C'est sous cet angle nouveau que se sont construits, à Liverpool, à Lille ou à Marseille, les plus grands succès des « Capitales européennes de la culture ». Cette redynamisation de la politique du patrimoine ne pourra se faire sans une simplification administrative et normative d'ampleur et une accélération de l'inscription des projets. La requalification des abords de nos agglomérations, trop souvent enlaidis et chaotiques, constitue également un second axe de progrès qui ne pourra être relevé qu'en intégrant sa dimension culturelle. La Française des Jeux sera mobilisée à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine (JEP), à l'instar de la Grande-Bretagne, en créant un jeu particulier dont le produit serait affecté au soutien du patrimoine.

**« Une véritable politique de diffusion
et de valorisation du patrimoine favorisera
l'économie du tourisme culturel. »**

Nous veillerons enfin à ce que la Fondation du patrimoine dispose effectivement des ressources qui lui sont dues, afin d'augmenter le nombre de projets de restauration du patrimoine local. La mobilisation philanthropique assurée dans toute la France par le réseau des bénévoles de la Fondation permet en effet de lever 4 euros de contribution privée pour chaque euro d'argent public investi.

LES ENJEUX

2. UN ENJEU DE CRÉATION

«En démocratie, chaque génération
est un nouveau peuple.»

«*En démocratie, chaque génération est un nouveau peuple*». La formule de Tocqueville s'applique bien à notre époque d'intense créativité, où innovations technologiques et nouveaux usages se succèdent et se répondent, renouvelant sans cesse notre patrimoine culturel commun. Nos talents sont multiples et reconnus dans le monde et nous avons toutes les raisons de parier sur l'avenir, non seulement en formant des esprits libres et innovants, mais aussi en accompagnant les champions français des industries créatives, emblèmes et drapeaux d'une France confiante dans son devenir.

85Mds D'EUROS

de valeur ajoutée

soit

3,5 % DU PIB

et près de

1,3M D'EMPLOIS

La culture et la création constituent un véritable atout économique : 85 milliards d'euros de valeur ajoutée soit 3,5 % du PIB et près de 1,3 million d'emplois. Facteurs de croissance, elles sont au cœur de « l'économie de l'immatériel » : les biens culturels représentent 90 % du trafic sur les réseaux numériques et la principale incitation à se connecter et à échanger sur ces réseaux.

Pour donner un nouvel élan à notre création :

Nous ferons contribuer les acteurs transnationaux de l'Internet au financement de la production des contenus culturels et à la modernisation des réseaux numériques, en fiscalisant d'abord leurs activités en France. L'adaptation – trop longtemps repoussée – du financement de la création française à l'ère numérique devra notamment permettre de consolider les soutiens à notre cinéma et à notre production audiovisuelle dans un contexte de mondialisation et de concurrence accrue de ces industries.

Le droit des auteurs et des créateurs sera défendu et la lutte contre le piratage sous toutes ses formes sera poursuivie – notamment contre les sites de streaming illégaux : 1/ en développant une coopération judiciaire et policière plus active dans ce domaine ; 2/ en évaluant, avec tous les professionnels, l'action de l'HADOPI afin d'ajuster au mieux ses modalités d'intervention à l'évolution des pratiques.

La librairie indépendante sera soutenue dans ses efforts de modernisation face aux acteurs mondiaux. La loi sur le prix unique du livre, complétée par la loi sur le livre numérique, a permis de soutenir l'édition et de garder le maillage territorial de librairies le plus dense de la planète.

« L'équilibre du marché ne suffit pas toujours à financer la création des œuvres et leur diffusion. C'est le cas bien sûr du spectacle vivant. »

Le spectacle vivant sera aussi mieux accompagné. Il y a des registres de notre production culturelle où l'équilibre du marché ne suffit pas à financer la création des œuvres et leur diffusion. C'est le cas bien sûr du spectacle vivant, dans sa diversité : à charge pour l'ensemble de ses acteurs de mieux

en définir les missions, d'accepter un cadre général commun, et aussi de mettre en œuvre des programmations qui équilibrent avec pertinence les valeurs reconnues et les nouveaux talents, les artistes hommes et femmes, les esthétiques savantes et populaires. Dans un but économique aussi bien que culturel, il importe également de veiller à la diffusion des œuvres, qui méritent d'être présentées pour une durée significative sur l'ensemble du territoire ainsi qu'à l'étranger.

Les dispositifs d'insertion professionnelle seront renforcés et modernisés. Bien que nous disposions d'outils performants (Jeune Théâtre National pour les comédiens, Orchestre Français des Jeunes pour les musiciens, Centre Français de Promotion Lyrique pour les chanteurs, etc.), les jeunes artistes peinent souvent pour s'insérer professionnellement ou tenter une reconversion à la suite de carrières parfois très courtes. L'État veillera à mettre en œuvre un meilleur partenariat entre ces structures d'insertion professionnelle, les écoles de formation et les entreprises culturelles.

« Délimiter clairement le périmètre de ce système unique de protection et mettre fin aux abus de certains employeurs, y compris publics. »

La viabilité et la pérennité du régime de l'intermittence doivent être assurées. Adapté aux spécificités des métiers singuliers de la création, sa viabilité dans la durée exige un dialogue efficace et responsable entre les partenaires sociaux et toutes les parties prenantes, afin 1/ de délimiter clairement le périmètre de ce système unique de protection et 2/ mettre fin aux abus de certains employeurs, y compris publics. Outre la précarité qu'elle engendre pour les travailleurs concernés, la « permittance » est un abus inacceptable dans un système fondé sur la solidarité entre les salariés.

L'entrepreneuriat culturel sera soutenu en allégeant les réglementations et les charges, en intégrant les entreprises du secteur culturel dans les stratégies de stimulation de l'entrepreneuriat et de l'innovation au niveau national et en créant un outil consacré à l'amorçage des entreprises du secteur, pour financer des sociétés développant des projets ou produits culturels innovants, à fort potentiel créatif, pouvant s'exporter en mettant en valeur la création et le savoir-faire français.

LES ENJEUX

3. UN ENJEU DE RAYONNEMENT

- Conforter l'attractivité et le rayonnement culturels de la France
- Une priorité : l'Europe de la Culture

«La culture est un élément central de l'attractivité de la France.»

La culture est un élément central de l'attractivité de la France et de nos territoires, un atout essentiel pour notre influence et notre rayonnement dans le monde. Notre pays est le deuxième exportateur de cinéma, derrière les États-Unis, l'une des places les plus importantes du marché de l'art, et le français est la deuxième langue la plus traduite dans le monde, notamment pour sa littérature et les sciences humaines et sociales, marqueurs décisifs en termes d'influence internationale, reconnus à travers les derniers Prix Nobel de littérature et d'économie. Pays de l'art de vivre, la France fait toujours rêver par sa littérature, son cinéma, ses intellectuels, mais aussi sa gastronomie, son architecture, sa mode, son design, ses musiques actuelles et électroniques. Elle s'identifie à ses grands musées et monuments, ses grands établissements et ses multiples institutions d'excellence dans les territoires, souvent sollicités pour dispenser de l'expertise et de l'ingénierie culturelles à travers le monde (Louvre à Abou Dabi, Centre Pompidou à Malaga, etc.). Le numérique offre des possibilités sans précédent de diffusion de son patrimoine, comme le prouve le succès de Gallica, avec ses 3,5 millions de documents et d'œuvres en ligne issus de la BnF et de 270 autres bibliothèques françaises.

Gallica :

3,5 MILLIONS DE DOCUMENTS ET D'ŒUVRES EN LIGNE

(issus de la BnF et de 270 autres bibliothèques françaises)

CONFORTER L'ATTRACTIVITÉ ET LE RAYONNEMENT CULTURELS DE LA FRANCE

Il existe une relation ancienne entre l'action internationale de la France et sa culture. La diffusion de ses idées, de ses créations et de sa langue a toujours été un objectif de l'action extérieure. Il nous faut rester fidèles à cet héritage qui conserve au XXI^e siècle toute sa pertinence, tout en utilisant les outils de notre temps.

Notre diplomatie culturelle doit tout à la fois promouvoir nos talents, nos industries créatives, notre langue, nos médias et nos idées. Dans un contexte de finances publiques contraint, il faut assumer des choix et revoir nos approches : concentrer nos actions avec des priorités par domaines, par zones et par publics ; intégrer l'enjeu numérique et le tissu des acteurs formant la « French Tech » à travers le monde ; avoir une politique extérieure plus interministérielle, fondée sur des partenariats stratégiques incluant tous les acteurs notamment privés et les collectivités locales.

À l'heure où les projections démographiques permettent d'imaginer dans une version optimiste une communauté de plus de 700 millions de francophones à l'horizon 2050, dont 85 % seront issus du continent africain, la France doit donner la priorité à l'Afrique dans sa politique culturelle

extérieure. L'enjeu est politique : s'adresser à une jeunesse qui aspire à une vie culturelle ouverte et libre. L'enjeu est économique : le continent africain connaît des potentialités de croissance importantes. L'enjeu est culturel : l'avenir de notre langue s'y joue, et par là même notre influence sur la scène mondiale, mais on ne doit pas le tenir pour acquis, car la francophonie y est parfois fragile et son maintien suppose un engagement volontariste.

**« Plus de 700 millions de francophones
à l'horizon 2050 dont 85 %
seront issus du continent africain. »**

L'enjeu est majeur : il s'agit d'adopter une stratégie culturelle extérieure interministérielle sur cinq ans, fondée sur la valorisation de l'expertise culturelle française.

Un partenariat stratégique pour la promotion de la langue française sera élaboré, associant acteurs publics et privés (notamment du secteur audiovisuel et des télécommunications). Les acteurs publics en particulier doivent pouvoir mieux se coordonner, à commencer par les ministères des Affaires étrangères et de la Culture (traitement des questions francophones, délégation générale à la langue française, etc.). Au cœur de cet effort, conforter notre réseau d'établissements scolaires dont l'excellence est reconnue à travers le monde constitue une priorité, mais celle-ci doit se doubler d'initiatives innovantes à destination d'un public plus large, en tirant parti des possibilités offertes par le numérique et la mobilité.

Il s'agit aussi de bâtir une politique audiovisuelle extérieure française adaptée à la forte demande de programmes français en Afrique. Notre effort a privilégié la diffusion des opérateurs de l'audiovisuel extérieur public français (France Média Monde) ou francophone (TV5 Monde). Il nous faut à présent définir une politique d'ensemble, intégrant les acteurs privés français actifs en Afrique et permettant de diffuser davantage de contenus français. Dans un monde où les médias constituent un vecteur d'influence déterminant, y compris sur le plan linguistique, où l'Afrique doit par ailleurs basculer à la télévision numérique terrestre (TNT), la France doit apporter une réponse coordonnée à la hauteur des enjeux, en particulier dans les pays francophones d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale.

UNE PRIORITÉ : L'EUROPE DE LA CULTURE

« L'Europe n'a de sens que si nous partageons, au-delà de nos singularités respectives, une vision commune de l'homme et des valeurs qui fondent notre civilisation. »

L'Europe n'a de sens que si nous partageons, au-delà de nos singularités respectives, une vision commune de l'homme et des valeurs qui fondent notre civilisation, qui trouvent leur source dans notre héritage culturel comme dans les créations de nos artistes. Le temps ne serait-il pas venu d'entendre « l'appel aux Européens » que Stefan Zweig avait lancé en vain avant que l'Europe ne plonge dans la tragédie ? N'est-il pas temps de remettre la culture et l'humanisme au centre du projet européen ? Sans remettre en cause la compétence première des États en ce domaine, l'identité et la créativité européennes méritent assurément que l'Union s'investisse davantage.

La France, qui a toujours mené ces combats dans le passé, a vocation à prendre la tête d'une coalition pour rappeler qu'il existe une « Culture de l'Europe » et faire émerger une « Europe de la Culture ».

**Rappeler qu'il existe une
« Culture de l'Europe » et faire émerger
une « Europe de la Culture. »**

Il nous faudra ainsi poursuivre avec détermination nos combats historiques au service d'une Europe de la création et de la diversité : la défense du droit d'auteur aujourd'hui menacé ; la lutte contre le piratage et la contrefaçon ; l'harmonisation de la fiscalité sur les biens culturels et la presse ; le soutien à nos industries de programme ; la sauvegarde de notre diversité dans les accords commerciaux internationaux et dans la négociation du TAFTA ; la non-remise en cause des aides d'État à la culture, y compris dans l'environnement numérique.

La France devra également être à l'initiative de la création de champions numériques culturels qui ne pourront exister qu'au niveau européen (développement de plateformes françaises et européennes). Il n'y a aujourd'hui aucune stratégie européenne organisée et offensive en la matière, coordonnant effort public et initiative privée et capitalisant sur les succès, notamment français comme Deezer et Dailymotion.

Nous porterons aussi le projet d'un « Erasmus culturel ». Un « agenda culturel européen » devrait prendre de nouvelles initiatives, grâce à une relation franco-allemande renforcée, en matière de création, d'échanges et de formation, de valorisation du patrimoine européen. La chaîne Arte nous donne en la matière un magnifique exemple de ce qu'une coopération européenne peut offrir de meilleur. Il s'agit désormais de travailler à des programmes européens qui permettent aux régions de mieux restaurer leur patrimoine ; à renforcer les échanges entre musées et bibliothèques des différents pays et régions de l'Union autour d'ambitieux projets d'expositions, de numérisation et de mise en réseau de leurs fonds ; à permettre aux jeunes créateurs de séjourner à l'étranger pour se former et s'y faire connaître, aux spectacles vivants de voyager de ville en ville, bien au-delà de nos frontières. Il s'agit aussi d'apporter un soutien déterminé pour encourager nos industries culturelles et assurer une compétition intercontinentale juste et équilibrée.

Il nous faudra enfin conforter les programmes existants d'appui aux industries culturelles européennes, à l'instar du programme médias, et mobiliser la Commission européenne en vue de grands programmes de numérisation du patrimoine coordonnés et multilingues, sur le modèle d'Europeana, grande idée lancée par Jacques Chirac en 2005 et qui appelle aujourd'hui une réactualisation du projet si l'on veut faire émerger une culture commune européenne à l'ère numérique.

LA MÉTHODE

FÉDÉRER LES ÉNERGIES

- Un État stratège
- Un nouveau partenariat avec les collectivités territoriales
- Accroître le rôle de l'initiative privée

Pour porter cette ambition, l'État doit retrouver la place qui lui revient. Une politique culturelle renouvelée ne saurait se construire sur la paupérisation progressive de nos institutions: la culture est pour notre pays un investissement, un investissement d'avenir, au même titre que l'éducation et la recherche.

À cet égard, outre la dimension budgétaire, la construction d'un nouvel élan partagé signifiera au premier chef d'organiser le décloisonnement entre toutes celles et tous ceux qui œuvrent pour la culture. Sortant d'une approche en «silo», par spécialité ou par institution, l'État s'attachera à instaurer une plus grande transversalité, une collaboration et une mutualisation plus efficaces entre l'ensemble des intervenants.

**«Instaurer une plus grande transversalité,
une collaboration et une mutualisation
plus efficace.»**

Il faut rassembler les énergies et organiser des collaborations nouvelles entre l'État et ses opérateurs, les collectivités territoriales mais aussi les artistes et les acteurs privés, entreprises comme particuliers. La culture doit être l'affaire de tous.

UN ÉTAT STRATÈGE

L'action du ministère de la Culture doit se recentrer sur un rôle de stratégie, de coordonnateur et de pilote. Il s'agit de bâtir un ministère plus régalien, moins interventionniste et tatillon sur les dossiers, plus expert dans l'appui et le conseil aux organismes culturels, comme aux collectivités territoriales, plus efficace dans l'appareil administratif de l'État, plus influent dans les arbitrages gouvernementaux ; un ministère qui retrouve aussi la capacité de faire émerger de jeunes talents, d'encourager la création sous ses diverses formes et de fédérer les énergies, notamment l'initiative privée ; un ministère enfin dont la stratégie et la politique seront menées dans la durée, en évitant les trop nombreux changements de ministres qui ont affecté ces dernières années son action.

« Veiller au respect des objectifs. »

Forts de leur expertise et de leur savoir-faire, de leur histoire prestigieuse et de leurs ressources, les grands établissements publics culturels nationaux doivent aussi avoir pour mission de défendre une ambition au service de tout le pays, en apportant leur plein concours aux collectivités locales, en s'impliquant dans les priorités nationales, notamment l'éducation artistique et culturelle. Il appartient à l'État de veiller au respect des objectifs qui leur sont assignés, à la cohérence de leurs actions et à leur coordination là où elle est souhaitable ou nécessaire.

Il s'agira d'abord de redonner de l'unité et du sens à l'action du ministère en confortant et clarifiant ses compétences partagées avec le ministère de l'Éducation nationale sur les enseignements artistiques et culturels, avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sur les bibliothèques et l'accès au savoir à l'ère numérique, avec les ministères en charge de la politique de l'urbanisme et du numérique, avec le ministère des Affaires étrangères sur l'action culturelle extérieure, la francophonie et la langue française. Le partage d'objectifs de long terme avec ces ministères est la condition de la bonne mise en œuvre de politiques culturelles efficaces.

Il s'agira aussi de renforcer l'unité d'action de l'État en mettant en œuvre un pacte quinquennal « État/Établissements publics culturels ». Signé par l'ensemble des présidents d'établissement au début du quinquennat, ce pacte comportera, outre les priorités stratégiques du ministère, des engagements financiers réciproques, la définition d'un nouveau cadre de dialogue, des objectifs clairs de coopération et de mutualisation entre établissements et le renforcement de leurs liens avec les institutions culturelles territoriales. Ces engagements et priorités communes seront repris et déclinés dans les contrats de performance, au fur et à mesure de leur conclusion par les établissements.

Le ministère de la Culture mettra en place une conférence des « Établissements publics culturels », avec des réunions thématiques périodiques qui permettront de s'assurer que les priorités stratégiques sont bien partagées et d'en suivre chaque année la réalisation. Ces conférences seront l'occasion de réaffirmer des objectifs ambitieux et de définir leur contribution au mouvement puissant qui transforme en profondeur les pratiques culturelles des français, en tenant compte des chances ouvertes par le numérique.

UN NOUVEAU PARTENARIAT AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Les collectivités locales conservent avec la loi NOTRe une clause de compétence générale en matière culturelle. L'État doit établir un nouveau partenariat avec elles, dans le cadre du contrat de cinq ans qu'il est proposé de conclure avec elles pour leur donner visibilité et stabilité. Ce partenariat renouvelé permettra de mieux coordonner les financements et d'assurer de meilleurs choix stratégiques d'investissement. Il s'agit de favoriser une collaboration plus étroite entre les différents intervenants et une meilleure mutualisation des ressources pour assurer un véritable maillage territorial. La proximité avec les lieux culturels reste un critère fondamental de l'accès à la culture : 60 % des Parisiens fréquentent des lieux culturels, contre 30 % des habitants de banlieue parisienne et 14 % des habitants de villes de moins de 20 000 habitants.

« 60 % des Parisiens fréquentent des lieux culturels, contre 30 % des habitants de banlieue parisienne et 14 % des habitants de villes de moins de 20 000 habitants. »

Les DRAC constitueront le véritable relais en région du nouveau rôle de pilote du ministère de la Culture, en assurant en particulier leur représentation au sein des instances dirigeantes des opérateurs culturels de l'État dont le siège est implanté en région. Il s'agit de mieux asseoir le rôle de l'État comme garant de la cohérence d'action de l'ensemble des opérateurs sur le territoire et de s'assurer que les priorités nationales sont bien répercutées au sein des opérateurs en région.

ACCROÎTRE LE RÔLE DE L'INITIATIVE PRIVÉE

La « loi Aillagon » du 1^{er} août 2003 a constitué un changement décisif pour le financement des œuvres d'intérêt général et l'encouragement à l'initiative privée. Plus de 43 000 entreprises et plus de 6,7 millions de foyers fiscaux utilisent aujourd'hui cette législation en faveur des différents secteurs éligibles : éducation, santé, recherche, social, humanitaire, environnement, et évidemment culture. Le monde des fondations connaît un véritable essor (plus de 2 300 fin 2015), auquel participe le succès des fonds de dotations (plus de 2 000 dont 22 % à caractère culturel). Il s'agit de mettre en place un acte II du mécénat et de l'initiative privée afin de renforcer la législation existante, reconnue comme l'une des meilleures au monde et d'en accentuer les effets positifs.

Il s'agit ainsi d'accompagner le développement d'un mécénat culturel populaire, accessible à tous, au travers des plateformes de financement participatif, de la valorisation du bénévolat et des appels à la générosité publique (du type de ceux de la Fondation du patrimoine).

Le plafond annuel des dons sera relevé (de 0,5 à 1 % du C.A. HT), pour stimuler l'implication croissante des TPE et PME dans des initiatives de

proximité, individuellement ou au sein de fondations et fonds collectifs. La création de fondations reconnues d'utilité à vocation thématique sera encouragée pour permettre, en fédérant des initiatives privées, d'accompagner et de compléter l'action des pouvoirs publics en faveur du spectacle vivant ou des arts visuels, sur le modèle offert par la Fondation du patrimoine, créée par l'État en 1996.

L'émergence d'un régime de mécénat à l'échelle européenne pour des causes d'intérêt commun sera enfin soutenue en vue de créer une véritable dynamique entre entreprises et fondations françaises et étrangères, notamment en faveur de la culture.

Tels sont les ressorts proposés pour rompre la spirale défaitiste qui ressemble si peu à notre tradition de partage, de création et de rayonnement. Redonnons-nous, ensemble, les moyens d'agir et de construire un nouvel élan pour la culture.

LES ORIENTATIONS

SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS

1. La transmission et le partage

2. La création

3. Le rayonnement

4. Fédérer les énergies

1. PREMIER ENJEU : LA TRANSMISSION ET LE PARTAGE

PRIORITÉ À L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE : DES PAROLES AUX ACTES

- Engager un plan de formation des enseignants en matière d'EAC, associé à la création d'un CAPES et d'une agrégation d'histoire des arts, et mieux intégrer l'histoire des arts dans les cours d'arts plastiques au collège et dans les programmes d'histoire au lycée.
- Accompagner les établissements scolaires, qui se verront confier l'organisation de la dotation horaire globale des enseignements, afin qu'ils disposent d'outils pour mieux assurer la présence de l'éducation artistique et culturelle à l'école et dans le champ des activités périscolaires.
- Favoriser échanges et partenariats avec les orchestres, les formations musicales, les lieux de théâtre dans toute leur diversité, soutenus par l'État et les collectivités territoriales, pour que des rencontres aient lieu et que les artistes interviennent au sein des établissements scolaires.
- Tirer tout le potentiel des ressources numériques, porte d'entrée d'une éducation artistique et culturelle démocratisée.
- Dans le cadre du programme d'investissements d'avenir, relancer un important programme de numérisation massive et de référencement méthodique de notre patrimoine culturel.

RELANCER LA POLITIQUE DU PATRIMOINE, ENJEU DE CIVILISATION ET LEVIER DE CROISSANCE

- Engager un Plan Patrimoine décennal, comportant notamment un important volet de formation de main-d'œuvre spécialisée dans le bâtiment et la restauration.
- Organiser dans chaque région des assises régionales du patrimoine, associant tous les acteurs publics et privés concernés, afin de mieux articuler politique du patrimoine, politique de l'urbanisme et politique de la ville et mettre ainsi en œuvre un développement véritablement durable.
- Mobiliser la Française des Jeux à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine (JEP).
- Veiller à ce que la Fondation du patrimoine dispose effectivement des ressources qui lui sont affectées (fraction du produit des successions laissées en déshérence) afin d'augmenter le nombre de projets de restauration du patrimoine local.

2. DEUXIÈME ENJEU : LA CRÉATION

- Faire contribuer les acteurs transnationaux de l'Internet au financement de la production des contenus culturels et à la modernisation des réseaux numériques, en fiscalisant d'abord leurs activités en France.
- Défendre le droit des auteurs et des créateurs et poursuivre la lutte contre le piratage sous toutes ses formes, notamment contre les sites de streaming illégaux.
- Soutenir la librairie indépendante dans ses efforts de modernisation face aux acteurs mondiaux.
- Mieux accompagner le spectacle vivant.
- Renforcer et moderniser les dispositifs d'insertion professionnelle.
- Assurer la viabilité du régime de l'intermittence.
- Soutenir l'entrepreneuriat culturel.

3. TROISIÈME ENJEU : LE RAYONNEMENT

CONFORTER L'ATTRACTIVITÉ ET LE RAYONNEMENT CULTURELS DE LA FRANCE

- Adopter une stratégie culturelle extérieure interministérielle sur cinq ans qui valorisera l'expertise culturelle française.
- Construire un partenariat stratégique pour la promotion de la langue française.
- Bâtir une politique audiovisuelle extérieure française adaptée à la forte demande de programmes français en Afrique.

UNE PRIORITÉ : L'EUROPE DE LA CULTURE

- Poursuivre avec détermination nos combats historiques au service d'une Europe de la création et de la diversité.
- Faire de la France un pays à l'initiative de la création de champions numériques culturels.
- Porter le projet d'un « Erasmus culturel ».
- Conforter les programmes existants d'appui aux industries culturelles européennes et mobiliser la Commission européenne en vue de grands programmes de numérisation du patrimoine coordonnés et multilingues.

4. UNE MÉTHODE : FÉDÉRER LES ÉNERGIES

UN ÉTAT STRATÈGE

- Redonner de l'unité et du sens à l'action du ministère en confortant et clarifiant ses compétences partagées avec les autres ministères (éducation nationale, enseignement supérieur et recherche, urbanisme, numérique, affaires étrangères).

- Remettre à niveau, préserver et soutenir dans le temps le budget du ministère.
- Mettre en œuvre un pacte quinquennal « État/Établissements publics ».

UN NOUVEAU PARTENARIAT AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

- Faire des DRAC le véritable relais en région du nouveau rôle de pilote du ministère de la culture.

ACCROÎTRE LE RÔLE DE L'INITIATIVE PRIVÉE

- Accompagner le développement d'un mécénat culturel « populaire », accessible à tous, au travers des plateformes de financement participatif, de la valorisation du bénévolat comme don de temps et des appels à la générosité publique (du type de ceux de la Fondation du patrimoine).
- Stimuler, par un relèvement du plafond annuel des dons (de 0,5 à 1% du C.A. HT), l'implication croissante des TPE et PME dans des initiatives de proximité, individuellement ou au sein de fondations et fonds collectifs.
- Favoriser l'émergence d'un régime de mécénat à l'échelle européenne pour des causes d'intérêt commun.
- Inciter la création de fondations reconnues d'utilité à vocation thématique, en fédérant des initiatives privées.

PRIMAIRE OUVERTE DE LA DROITE ET DU CENTRE
LES 20 ET 27 NOVEMBRE 2016

POUR SOUTENIR ALAIN JUPPÉ

INSCRIVEZ-VOUS À LA NEWSLETTER.

**PARTICIPEZ À LA CONSTRUCTION
DU PROJET PRÉSIDENTIEL.**

REJOIGNEZ UN COMITÉ « AJ POUR LA FRANCE ».

SOUTENEZ FINANCIÈREMENT LA CAMPAGNE.

ALAINJUPPE2017.FR

ALAINJUPPE2017.FR